



**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT**

**Révision Novembre 2021**

# **EXIA Production**

**Extension du Parc Synergie Val de  
Loire**

**45 130 MEUNG-SUR-LOIRE**

**Evaluation des incidences du  
projet au titre de la  
réglementation Natura 2000**



19 Bis avenue Léon Gambetta  
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

[www.b27.fr](http://www.b27.fr)  
[contact@b27.fr](mailto:contact@b27.fr)



# SOMMAIRE

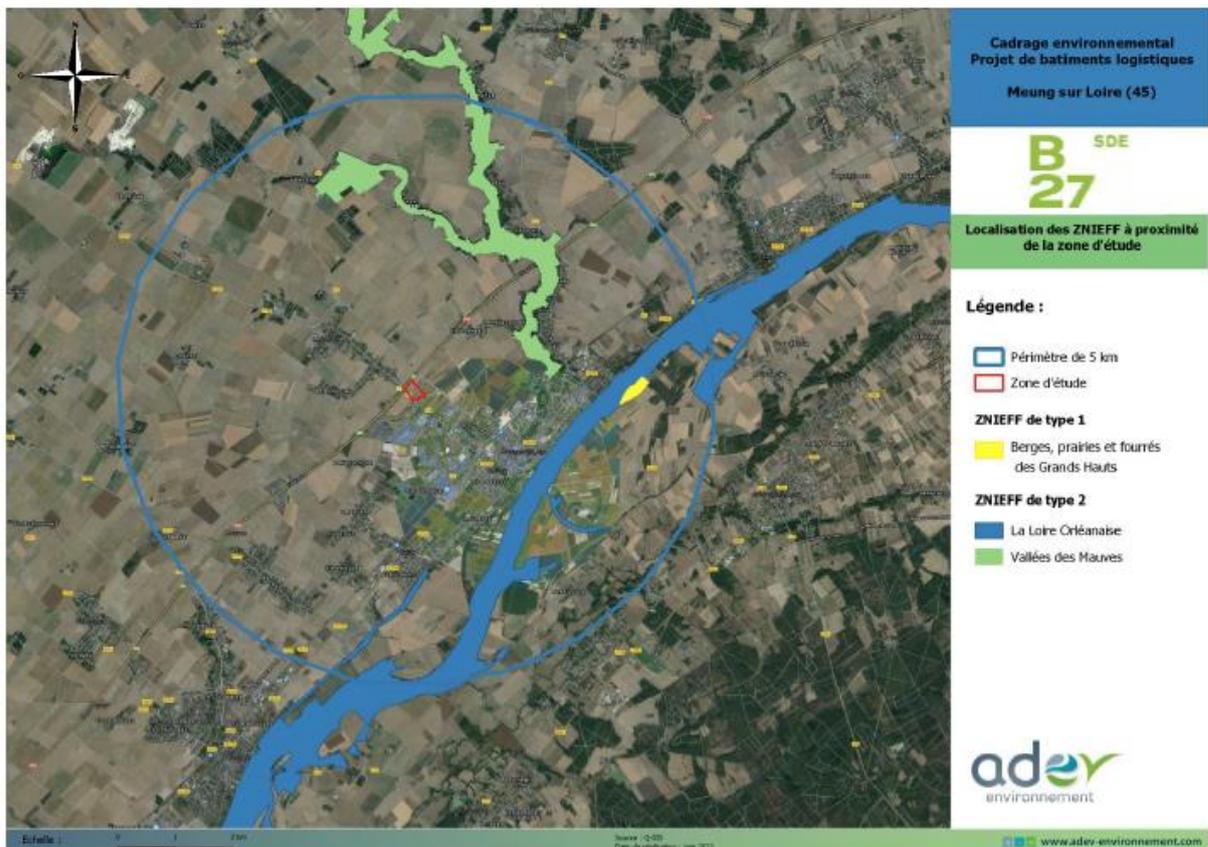
1	DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 .....	5
2	DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION .....	8
3	ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET EXIA PRODUCTION SUR LES SITES NATURA 2000 .....	11
4	CONCLUSION .....	17

L'inventaire des zones de protections réglementaires des sites naturels a montré que le terrain d'assiette du projet EXIA PRODUCTION objet du présent dossier n'est situé dans aucun périmètre réglementaire de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et dans aucun périmètre NATURA 2000.

Dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, des ZNIEFF sont présentes. Il y a plus précisément une ZNIEFF de type 1 et deux ZNIEFF de type 2.

N° d'identification national	Nom	Type de ZNIEFF	Distance du site du projet
240031655	Berges, prairies et fourrés des Grands Hauts	1	3.74 km
240031696	Vallées des Mauves	2	2.17 km
240030651	La Loire Orléanaise	2	2.70 km

*Tableau 1 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude*



*Figure 1 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la zone d'étude*

Il existe sept zones NATURA 2000 situées dans un rayon de 20 km autour du site :

- NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret », située à 2,4 km au Sud-Est du site
- NATURA 2000 ZSC n° FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » située à 2,4 km au Sud-Est du site.
- NATURA 2000 ZSC n° FR2400556 « Nord-ouest Sologne » située à 7 km au Sud du site.
- NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », située à 9 km au Sud-Est du site
- NATURA 2000 ZSC n° FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » située à 9 km au Sud du site.
- NATURA 2000 ZSC n° FR2402001 « Sologne » située à 10 km au Sud du site.
- NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410010 « Petite Beauce » située à 12 km à l'Ouest du site.

La carte ci-après présente la géolocalisation de ces différentes zones NATURA 2000 :

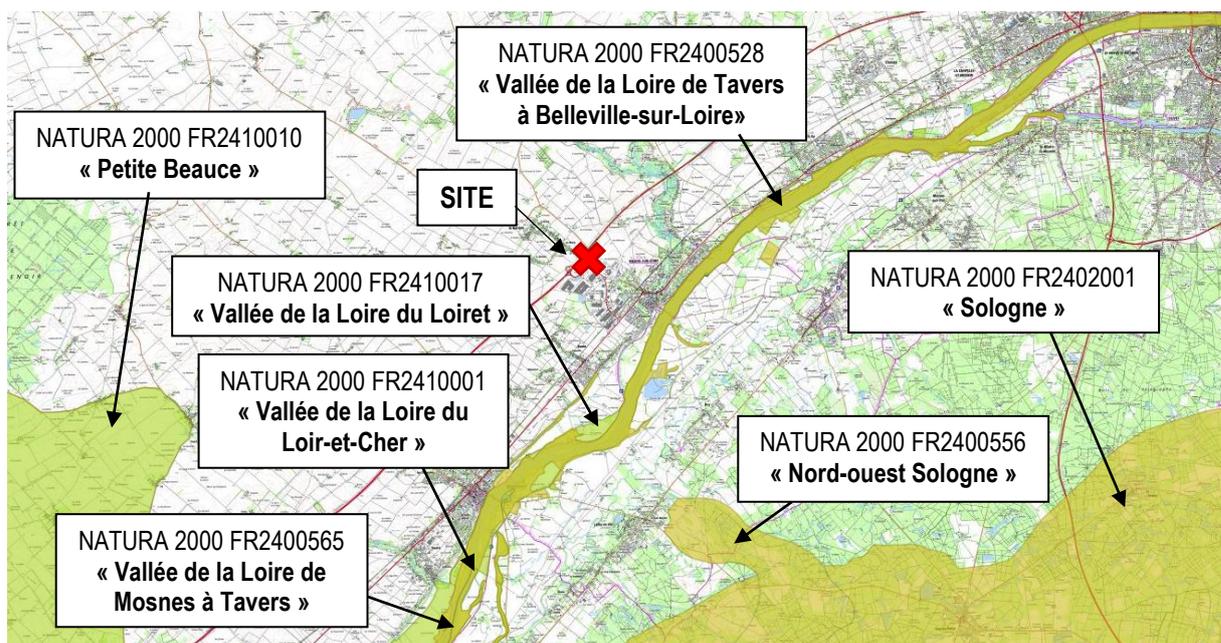


Figure 2 : Localisation du site et des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km autour du site (source : Géoportail)

## 1 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

- **NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret »** située à 2,4 km au Sud-Est du site.

Entre Berry et Puisaye, la Loire conserve encore de nombreux caractères de la Loire berrichonne (lit anastomosé, îles végétalisées).

Au-delà, la vallée de la Loire présente 4 grands traits caractéristiques :

- large val cultivé
- méandres associés à des étendues fréquemment inondées
- lit largement occupé par de vastes grèves de sable et de galets (rares les boisées)
- ripisylve limitée à quelques rares secteurs.

Ce site justifie son classement par la présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin. Les oiseaux trouvent en cette zone un lieu de nidification, de reproduction et de pêche.

On observe également des colonies nicheuses de Mouettes mélanocéphale.

Présence de sites de pêche du Balbuzard pêcheur.

Reproduction du Bihoreau gris, de l'Aigrette garzette, de la Bondrée apivore, du Milan noir, de l'Oedicnème criard, du Martin-pêcheur, du Pic noir, de la Pie-grièche écorcheur.

La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

Bon état de conservation des milieux. L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériennes liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats. Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.

- **NATURA 2000 ZSC n° FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » située à 2,4 km au Sud-Est du site.**

L'intérêt majeur du site repose sur les milieux et les espèces ligériens liés à la dynamique du fleuve. Ces milieux hébergent de nombreuses espèces de l'Annexe II.

Vastes forêts alluviales résiduelles à bois dur parmi les plus belles et les plus représentatives de la Loire moyenne.

Groupements végétaux automnaux remarquables des rives exondées (dont le Nanocyperion et le Chenopodium rubri avec 7 espèces de Chénopodes).

Présence de colonies nicheuses de Sternes naine et pierregarin, de sites de pêche du Balbuzard pêcheur et du Héron bihoreau.

Reproduction du Milan noir et du Martin pêcheur.

La courbe supérieure de la Loire d'Orléans à Sully joue un rôle très important pour la migration des oiseaux, limicoles en particulier.

- **NATURA 2000 ZSC n° FR2400556 « Nord-ouest Sologne » située à 7 km au Sud du site.**

Le site regroupe un ensemble d'habitats typiques de la Sologne du Nord et de l'Ouest. Il est situé pour moitié sur les terrasses de Loire et pour moitié sur des matériaux plus acides d'âge burdigalien. On observe :

- des boisements à Chêne tauzin dont les stations sont en limite Nord-Est de répartition ;
- des mares nombreuses pour partie oligotrophes, pour partie eutrophes, y compris des dépressions tourbeuses à Hottonie des marais (protégée sur le plan régional) ;
- divers types de landes sèches dont des formations à lichens sur sables secs ;

- des landes humides en particulier à Bruyère quaternée ;
- des boisements à Chêne pédonculé sur Molinie

La chênaie à Chêne tauzin, en limite Nord-Est de son aire de répartition, est imbriquée avec la chênaie pédonculée et des chênaies bétulaies sur Molinie. Elle est accompagnée de l'Asphodèle blanc, également en limite d'aire de répartition et de la Bruyère à balais. Dans les clairières, on note la présence du Nard raide, de l'Ajonc nain et de la Pédiculaire des bois.

Les landes sèches comportent en particulier des étendues à Cladonies avec le petit Réséda, la Jasione des montagnes, le Mibora.

Les étangs sur substrats sableux et argilo-sableux comportent des roselières et des zones exondées souvent vastes. Quelques mares abritent des stations abondantes de Pilulaire.

On note la présence d'espèces animales (insectes, amphibiens et chiroptères) inscrites à l'annexe II de la directive Habitats dont le Triton crêté.

Les dépressions tourbeuses accueillent régulièrement l'Hottonie des marais et des Utriculaires.

- **NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » située à 9 km au Sud du site.**

Ces milieux ligériens sont particulièrement intéressants : grèves de sable exondées à l'étiage, pelouses sur sable très riches en espèces végétales, eaux courantes et stagnantes, forêts alluviales résiduelles de bonne qualité, et prairies de fauche de la plaine alluviale.

- **NATURA 2000 ZSC n° FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » située à 9 km au Sud du site.**

Il s'agit de milieux aquatiques hébergeant plusieurs espèces de poissons migrateurs devenus rares, de zones émergées en période estivale colonisées par un cortège floristique d'herbacées riches en espèces thermophiles similaires à la flore des grands fleuves africains.

Des formations sèches telles les pelouses sur sables, très riches en espèces, se développent sur les berges sableuses.

Les prairies de fauche de la plaine alluviale remarquables en espèces, alternent avec les forêts alluviales résiduelles de bonne qualité.

Intérêt très fort pour toutes les classes d'animaux dont beaucoup sont protégés ou classés aux Annexes II et IV de la directive Habitats.

- **NATURA 2000 Z.S.C n°FR2402001 « Sologne », située à 10 km au Sud du site.**

On peut distinguer plusieurs ensembles naturels de caractère différent :

- la Sologne des étangs ou Sologne centrale qui recèle plus de la moitié des étangs de la région. Les sols sont un peu moins acides que dans le reste du pays ;
- la Sologne sèche ou Sologne du Cher qui se caractérise par une plus grande proportion de landes sèches à Bruyère cendrée, Callune et Héliantheme faux alysson ;

- la Sologne maraîchère qui abrite encore une agriculture active et possède quelques grands étangs en milieu forestier ;
- la Sologne du Loiret, au nord, qui repose en partie sur des terrasses alluviales de la Loire issues du remaniement du soubassement burdigalien.

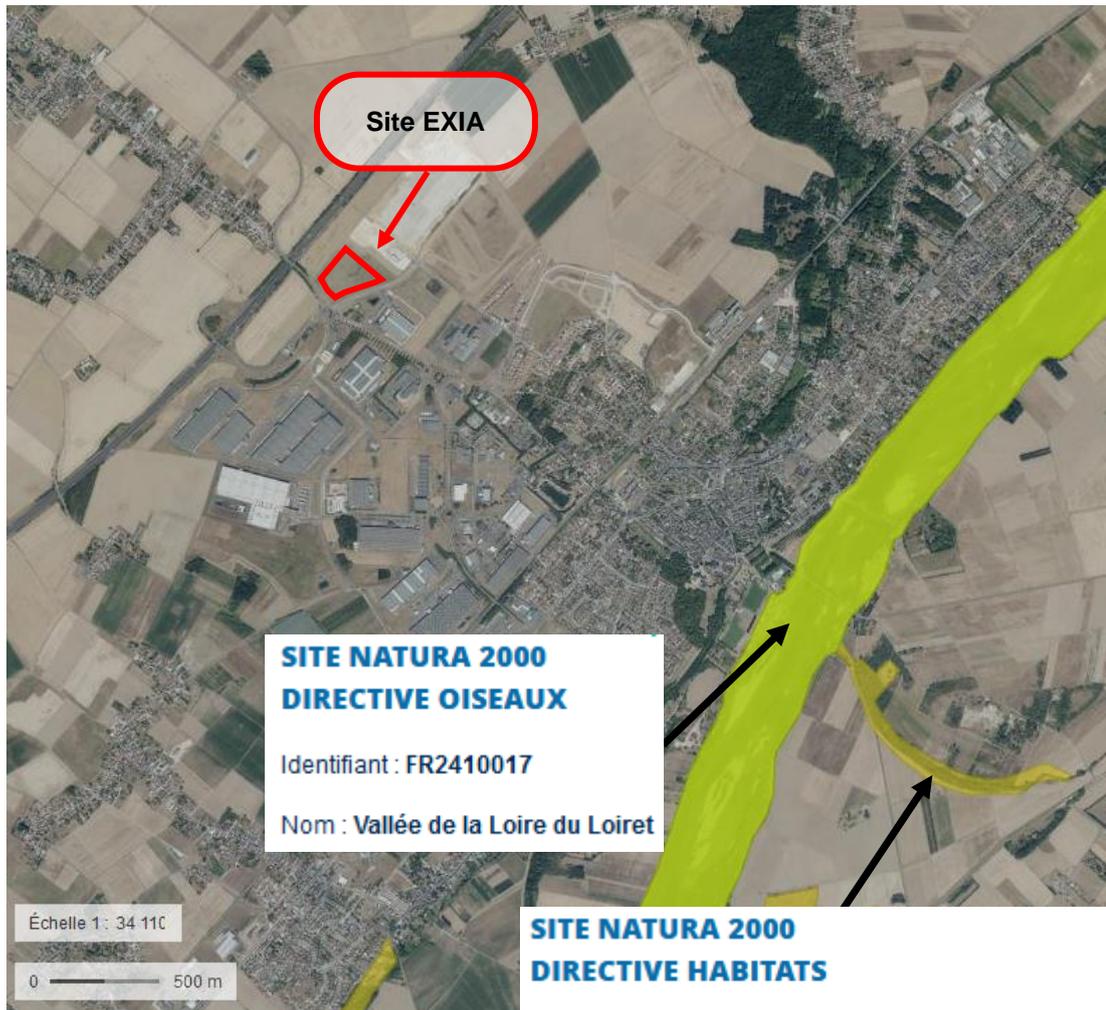
La Sologne est drainée essentiellement par la Grande et la Petite Sauldre, affluents du Cher. Certains sous bassins versants recèlent encore des milieux tourbeux (Rère, Croisne, Boutes...). Au nord, le Beuvron et le Cosson affluents de la Loire circulent essentiellement dans des espaces boisés.

- **NATURA 2000 Z.P.S n°FR2410010 « Petite Beauce », située à 12 km à l'Ouest du site**

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (75% de la zone sont occupées par des cultures) : Oedicnème criard (180-200 couples), Perdrix grise, Caille des blés, passereaux, mais également les rapaces typiques de ce type de milieu (Busards cendré et Saint-Martin). La vallée de la Cisse, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau, marais, végétation ripicole - 10% en surface) et des pelouses sèches sur calcaire (10% en surface) apporte un cortège d'espèces supplémentaire. Dans les vallées humides, il s'agit notamment du Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) et d'autres espèces migratrices, du Busard des roseaux et du Martin-pêcheur d'Europe (résidents), et de plusieurs espèces de passereaux paludicoles (résidents ou migrants). L'interface avec le plateau calcaire, qui présente des pelouses calcicoles et des friches sur sol pierreux, est quant à elle particulièrement favorable à l'Oedicnème criard, à la Perdrix grise ainsi qu'à de nombreux Orthoptères (source d'alimentation importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux). Enfin, les quelques zones de boisement accueillent notamment le Pic noir et la Bondrée apivore. Cette vaste étendue forestière émaillée d'étangs est située en totalité sur les formations sédimentaires du Burdigalien.

## **2 DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION**

La vue aérienne ci-dessous permet de constater que le site sera implanté à environ 2,4 km à l'Ouest des sites NATURA 2000 « Vallée de la Loire du Loiret » et « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire ».



Identifiant : FR2400528

Nom : Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire

Actuellement le terrain est une parcelle agricole exploitée.



Figure 3 : Localisation de la zone d'étude à l'échelle locale

A travers les observations réalisées sur site ainsi que les habitats présents, **l'enjeu concernant les habitats de la zone d'étude peut être considéré comme faible.**



*Figure 4 : Cartographie des habitats*

Monoculture intensive et alignements d'arbres



Prairie améliorée sèche ou humide

La parcelle du projet est bordée :

- au Nord : par l'autoroute A10,
- à l'Est : par la zone industrielle du Parc Synergie Val de Loire,
- au Sud : par la zone industrielle du Parc Synergie Val de Loire,
- à l'Ouest : par la D2

### 3 ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET EXIA PRODUCTION SUR LES SITES NATURA 2000

- **Effet sur les habitats**

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Vallée de la Loire du Loiret » sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	45 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	15 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	2 %
N14 : Prairies améliorées	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	15 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	2 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » sont recensés dans le tableau suivant :

<b>Classe d'habitat</b>	<b>Pourcentage de couverture</b>
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	5 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	4 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	41 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	8 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	7 %
N14 : Prairies améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	15 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Les habitats recensés sur le terrain d'assiette du projet EXIA et décrits plus avant (terres agricoles et prairies améliorée) représentent 7% du site NATURA 2000 « Vallée de la Loire du Loiret » et 3% du site NATURA 2000 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire ».

Les habitats de ces deux sites NATURA 2000 sont majoritairement des eaux douces intérieures (N06) et des forêt caducifoliées (N16).

La réalisation du projet EXIA n'aura donc pas d'impact sur les habitats des deux sites NATURA 2000 voisins.

- **Effet sur la faune**

Les espèces classées recensées sur la zone NATURA 2000 « Vallée de la Loire du Loiret » sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Espèce		
Groupe	Code	Nom scientifique
B	A604	<i>Larus michahellis</i>
B	A604	<i>Larus michahellis</i>
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>
B	A195	<i>Sterna albifrons</i>
B	A196	<i>Chlidonias hybridus</i>
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>
B	A246	<i>Lullula arborea</i>
B	A246	<i>Lullula arborea</i>
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>
B	A338	<i>Lanius collurio</i>
B	A391	<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>
B	A027	<i>Egretta alba</i>
B	A027	<i>Egretta alba</i>
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>
B	A036	<i>Cygnus olor</i>
B	A050	<i>Anas penelope</i>
B	A051	<i>Anas strepera</i>
B	A052	<i>Anas crecca</i>
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>
B	A056	<i>Anas clypeata</i>
B	A059	<i>Aythya ferina</i>
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>
B	A068	<i>Mergus albellus</i>
B	A070	<i>Mergus merganser</i>
B	A072	<i>Pemis apivorus</i>
B	A073	<i>Milvus migrans</i>

B	A082	<i>Circus cyaneus</i>
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>
B	A131	<i>Himantopus himantopus</i>
B	A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>
B	A133	<i>Burhinus oediconemus</i>
B	A133	<i>Burhinus oediconemus</i>
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>
B	A157	<i>Limosa lapponica</i>
B	A166	<i>Tringa glareola</i>
B	A176	<i>Larus melanocephalus</i>
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>
B	A179	<i>Larus ridibundus</i>
B	A182	<i>Larus canus</i>

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Les espèces classées recensées sur la zone NATURA 2000 « Vallée de la Loire du Loiret » sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Espèce		
Groupe	Code	Nom scientifique
M	1324	<i>Myotis myotis</i>
M	1324	<i>Myotis myotis</i>
M	1337	<i>Castor fiber</i>
M	1355	<i>Lutra lutra</i>
P	1428	<i>Marsilea quadrifolia</i>
F	5315	<i>Cottus perifretum</i>
F	5339	<i>Rhodeus amarus</i>
I	1037	<i>Ophiogomphus cecilia</i>
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>
F	1102	<i>Alosa alosa</i>
F	1106	<i>Salmo salar</i>
F	1149	<i>Cobitis taenia</i>
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Aucune de ces espèces d'oiseaux n'a été contactée sur le terrain d'assiette du projet EXIA.

Les inventaires des oiseaux ont été effectués en période optimale de nidification des espèces.  
Deux sorties naturalistes ont été réalisées sur le site, le 23/04/2021 et le 25/05/2021

**Douze espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'aire d'étude et ses abords.**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France <sup>1</sup>	LR Limousin <sup>2</sup>	Protection <sup>3</sup>	Directive « Oiseaux » <sup>4</sup>	ZNIEFF <sup>5</sup>	Enjeu
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	-	Article 3	-	-	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	-	-	Annexe II	-	Faible
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	-	-	Annexe II	-	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	-	Article 3	-	-	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	-	-	-	-	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC	-	Article 3	-	-	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	-	-	Annexe II et III	-	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	-	Article 3	-	-	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC	-	-	-	-	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	-	Article 3	-	-	Faible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	-	Article 3	-	-	Faible
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	NT	-	-	-	-	Faible

<sup>1</sup> Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016),

<sup>2</sup> liste rouge régionale des oiseaux du Limousin (2015),

<sup>3</sup> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

<sup>4</sup> espèces inscrites à la Directive « Oiseaux »,

<sup>5</sup> espèces déterminantes pour le classement en ZNIEFF au niveau régional.

### Liste des espèces d'oiseaux inventoriées

Sur la zone d'étude, deux espèces inventoriées, le faucon crécerelle et l'alouette des champs, ont un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale. Cependant, il ne possède pas de statut particulier à l'échelle régionale. De plus, le faucon crécerelle a été aperçu en train de survoler la zone d'étude donc on peut considérer **l'enjeu vis-à-vis des espèces d'oiseaux comme faible**.

Ces oiseaux ne correspondent pas aux espèces classées recensées sur les sites NATURA 2000 « Vallée de la Loire du Loiret » et « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire ».

La réalisation du projet n'aura donc pas d'impact sur les espèces classées des sites NATURA 2000 voisins.

## **4 CONCLUSION**

Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Il n'est donc pas susceptible d'engendrer une incidence directe.

Concernant les incidences indirectes liées aux rejets : le projet ne sera pas producteur de rejets susceptibles d'impacter les sites Natura 2000 les plus proches.

A l'issue de l'analyse préliminaire, il s'avère que le projet EXIA PRODUCTION objet de la présente étude n'aura pas d'incidence significative sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des Natura 2000 localisés dans un rayon de 20 km.

Il n'est donc pas nécessaire de mener une étude détaillée des incidences du projet sur ces sites.